

## Tableau des informations à fournir pour le dépôt des programmes d'exploitation par les transporteurs aériens souhaitant desservir la France

Transporteurs	français				européens				pays tiers (non européens)	
	intra-européen		extra-européens		intra-européens		extra-européens		intra ou extra-européens	
Services réguliers ou non réguliers	régulier	non régulier	régulier	non régulier	régulier	non régulier	régulier	non régulier	régulier	non régulier

Documents/informations à fournir											
1	Nom et coordonnées du transporteur aérien	obligatoire				obligatoire				obligatoire	
2	Nom et coordonnées de la personne responsable des vols au sein de la compagnie	obligatoire				obligatoire				obligatoire	
3	Coordonnées du centre opérationnel du transporteur aérien	obligatoire				obligatoire				obligatoire	
4	Description des services (numéro de vol, itinéraire complet, jour, heure TU et fréquence d'exploitation des services)	obligatoire				obligatoire				obligatoire	
5	Moyens aériens : type avion, immatriculations, capacité maximale de l'appareil, nombre de passagers,	obligatoire				obligatoire				obligatoire	
6	Mode de commercialisation	obligatoire				obligatoire				obligatoire	
7	Type d'affrètement commercial		obligatoire		obligatoire		obligatoire		obligatoire		obligatoire
8	Nom et coordonnées des affrêteurs commerciaux / agences de voyages / tour opérateur		obligatoire		obligatoire		obligatoire		obligatoire		obligatoire
9	Habilitation de l'affrêteur, en cas de commercialisation sur le territoire français / numéro Atout France		obligatoire		obligatoire		obligatoire		obligatoire		obligatoire
10	En cas de transport de fret, détail du fret, nom de l'expéditeur et du destinataire		obligatoire		obligatoire		obligatoire		obligatoire		obligatoire
11	Contrat d'affrètement		sur demande de l'administration		sur demande de l'administration				sur demande de l'administration		sur demande de l'administration
12	Licence d'exploitation de l'entreprise (ou document équivalent)	obligatoire en cas de première venue sur le territoire national ; à actualiser si nécessaire									
13	Certificat d'assurance en cours de validité, conforme au règlement européen 785/2004 modifié et couvrant les zones géographiques des vols prévus	obligatoire							sur demande de l'administration	obligatoire	
14	Certificat de transporteur aérien ou document équivalent								sur demande de l'administration	obligatoire en cas de première venue sur le territoire national ; à actualiser si nécessaire	
15	Autorisation de sécurité TCO délivrée par l'EASA (ou à défaut questionnaire technique pour les vols vers la Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie)									obligatoire	
16	Certificats acoustiques	obligatoire				obligatoire				obligatoire	
17	Certificats de navigabilité	sur demande de l'administration				sur demande de l'administration				sur demande de l'administration	
18	Accords commerciaux (partages de code, affrètement)	obligatoire				obligatoire				obligatoire	
19	Accord de l'autorité de surveillance du transporteur contractuel	Autorisation d'accord commercial délivrée par la France				sur demande de l'administration selon les cas		sur demande de l'administration		sur demande de l'administration	
20	Documents demandés aux points 12 à 17 relatifs au transporteur de fait.					sur demande de l'administration selon les cas		sur demande de l'administration		sur demande de l'administration	

Délai avant le début des vols pour le dépôt des demandes	1 mois	* 10 jours pour les séries d'au moins 6 vols ; * 2 jours ouvrés pour les autres cas (vols uniques ou séries de moins de 6 vols)	1 mois	* 10 jours pour les séries d'au moins 6 vols ; * 2 jours ouvrés pour les autres cas (vols uniques ou séries de moins de 6 vols)	1 mois	* 10 jours pour les séries d'au moins 6 vols ; * 2 jours ouvrés pour les autres cas (vols uniques ou séries de moins de 6 vols)	1 mois	* 10 jours pour les séries d'au moins 6 vols ; * 2 jours ouvrés pour les autres cas (vols uniques ou séries de moins de 6 vols)	1 mois	* 10 jours pour les séries d'au moins 6 vols ; * 2 jours ouvrés pour les autres cas (vols uniques ou séries de moins de 6 vols)

Mode de dépôt	En ligne via l'application SAGA : <a href="https://saga.sign.aviation-civile.gouv.fr/">https://saga.sign.aviation-civile.gouv.fr/</a>	En ligne via l'application SAGA : <a href="https://saga.sign.aviation-civile.gouv.fr/">https://saga.sign.aviation-civile.gouv.fr/</a>	En ligne via l'application SAGA : <a href="https://saga.sign.aviation-civile.gouv.fr/">https://saga.sign.aviation-civile.gouv.fr/</a>
---------------	---	---	---

Contacts	Mission des autorisations de transport aérien Direction de la sécurité de l'aviation civile-Nord Direction générale de l'aviation civile 9 rue de Champagne 91200 ATHIS-MONS (France) E-mail : dsac-n-mda-bf@aviation-civile.gouv.fr	Mission des autorisations de transport aérien Direction de la sécurité de l'aviation civile-Nord Direction générale de l'aviation civile 9 rue de Champagne 91200 ATHIS-MONS (France) E-mail : dsac-n-mda-bf@aviation-civile.gouv.fr	Mission des autorisations de transport aérien Direction de la sécurité de l'aviation civile-Nord Direction générale de l'aviation civile 9 rue de Champagne 91200 ATHIS-MONS (France) E-mail : dsac-n-mda-bf@aviation-civile.gouv.fr
----------	---	---	---